

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Sommaire

N° DEL20201013_1	
Modification de la dénomination de la 1ère commission permanente du Conseil municipal (Id webdelib : 2747).....	5
N° DEL20201013_2	
Désignation des membres des commissions permanentes (Id webdelib : 2778).....	7
N° DEL20201013_3	
Désignation des représentants de la commune à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) (Id webdelib : 2751).....	10
N° DEL20201013_4	
Désignation des représentants de la commune au sein de l'établissement public intercommunal Maison de retraite "la Seigneurie" (Id webdelib : 2902).....	13
N° DEL20201013_5	
Autorisation donnée au maire d'exercer la présidence de la SPL Ensemble (Id webdelib : 2903).....	15
N° DEL20201013_6	
Autorisation de constitution d'un Groupement d'intérêt économique entre la SEMIP et la SPL Ensemble (Id webdelib : 2904).....	17
N° DEL20201013_7	
Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement à l'hébergement des agents (Id webdelib : 2891)	19
N° DEL20201013_8	
Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune du Pré-Saint-Gervais dans le cadre de l'entente relative au CSU (Id webdelib : 2889).....	21
N° DEL20201013_9	
Approbation de la convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis sur la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics en Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2878).....	24
N° DEL20201013_10	
Demande de garantie d'emprunt du bailleur SEQENS pour l'opération de construction en VEFA de 16 logements locatifs sociaux (Id webdelib : 2866).....	26
N° DEL20201013_11	
Fixation du montant de la redevance pour l'occupation d'un logement de fonction par un professeur des écoles (Id webdelib : 2899).....	28
N° DEL20201013_12	
Demande de participation des CMS de Pantin au dispositif de PASS Ambulatoire (Id webdelib : 2901)	31
N° DEL20201013_13	
Approbation d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention pour le cofinancement d'actions de prévention santé mises en oeuvre par la commune, pour l'année 2020 (Id webdelib : 2870).....	33
N° DEL20201013_14	
Approbation de la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2020 entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis (Id webdelib : 2862).....	35
N° DEL20201013_15	
Approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis concernant les arts de la rue (Id webdelib : 2865).....	37

N° DEL20201013_16	
Adoption des modalités d'emprunt par les habitants des oeuvres d'art du Fonds municipal d'art contemporain (Id webdelib : 2874).....	39
N° DEL20201013_17	
Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Magasins Généraux pour l'exposition BAN (Id webdelib : 2863).....	41
N° DEL20201013_18	
Attribution de subventions de fonctionnement 2020 aux associations locales (Id webdelib : 2864)....	44
N° DEL20201013_19	
Approbation du solde des subventions de fonctionnement 2020 aux associations La Cyclofficine et 4Chem1 Evolution (Id webdelib : 2877).....	48
N° DEL20201013_20	
Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, travaux d'injection pour la consolidation des anciennes exploitations de gypse (Id webdelib : 2861).....	50
N° DEL20201013_21	
Approbation de la convention financière relative à la réalisation de la première tranche de Travaux du T Zen 3 (Id webdelib : 2879).....	52
N°DEL20201013_22 <u>REPORTEE A LA PROCHAINE SEANCE</u>	
Adhésion à la compétence infrastructure de charge du SIPPAREC (Id webdelib : 2896).....	54
N° DEL20201013_23	
Désaffectation des bornes Autolib' (Id webdelib : 2897).....	57
N° DEL20201013_24	
Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative aux travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue de la Division Leclerc et la rue Edouard Renard (Id webdelib : 2888).....	59
N° DEL20201013_25	
Attribution de subventions aux associations (1ère session 2020) du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) (Id webdelib : 2859).....	61
N° DEL20201013_26	
Désignation des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif 2019 et attribution d'une subvention d'investissement à l'association Citoyen-Mitoyen (Id webdelib : 2887).....	63
N° DEL20201013_27	
Exonération des redevances d'occupation du domaine public, pour les terrasses des bars et restaurants installées sur le domaine public municipal (Id webdelib : 2898).....	65
N° DEL20201013_28	
Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et la SCIC Electrons solaires (Id webdelib : 2882).....	67
N° DEL20201013_29	
Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène (Id webdelib : 2895).....	69
N° DEL20201013_30	
Abrogation du dispositif d'aide financière aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule moins polluant : Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène (Id webdelib : 2880).....	71
N° DEL20201013_31	
Approbation de la création d'une aide financière aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion (Id webdelib : 2881).....	74

N° DEL20201013_32

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (Id webdelib : 2894).....77

N° DEL20201013_33

Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 2860).....85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme ROSENCZWEIG
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_1

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA 1ÈRE COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n°2020.06.26_5 en date du 26 juin 2020 portant création des commissions permanentes ;

Considérant la proposition de M. le Maire de modifier la dénomination de la première commission municipale afin de la rendre conforme à la dénomination inscrite au sein du règlement intérieur adopté le 20 novembre 2014 et qui continue à s'appliquer jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE la modification de la dénomination de la première commission municipale comme suit :

- 1^{ERE} COMMISSION : Solidarités, proximité et Ressources

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	43 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. TORRO, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme ROSENCZWEIG
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant la création de trois commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal, chacune composée de 15 membres maximum ;

Considérant que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant l'absence de candidatures présentées par le groupe « En avant Pantin » à la séance du Conseil municipal du 26 juin 2020 ;

Considérant la démission de deux membres du groupe « Pantin en commun » depuis la dernière séance du Conseil municipal ;

Considérant les listes de candidats présentées pour chacune des commissions établies en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PROCEDE à l'élection des membres des commissions municipales comme suit :

- 1^{ERE} COMMISSION : Solidarités, proximité et Ressources

- M. Pierre PAUSICLES
- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH
- M. Vincent LOISEAU
- Mme Leïla SLIMANE
- M. Philippe LEBEAU
- Mme Méлина PELE
- M. Augustin IGNACIO-PINTO
- Mme Hawa TOURE
- M. Rida BENNEDJIMA
- Mme Christine LEHEMBRE
- M. Bruno CARRERE
- M. François BIRBES
- Mme Nadège ABOMANGOLI
- Mme Fabienne JOLLES
- M. Fabrice TORRO

- 2^{EME} COMMISSION : Citoyenneté et développement de la personne

- M. Nacime AMIMAR
- Mme Nadine CASTILLOU
- M. David AMSTERDAMER
- Mme Françoise KERN
- M. Hervé ZANTMAN
- Mme Charline NICOLAS
- M. Marc LANGLADE
- Mme Elodie SALMON

- M. Abel BADJI
- Mme Delphine CAMMAL
- M. Rui WANG
- Mme Nadia AZOUG
- M. Catherine CLEMENT
- M. Geoffrey CARVALHINHO
- M. Olivier ENJALBERT

- 3^{EME} COMMISSION : Développement urbain durable, Patrimoine et Cadre de vie

- M. Franck TIKRY
- Mme Emma GONZALEZ-SUAREZ
- M. Mathieu MONOT
- Mme Mirjam RUDIN
- M. Salime DIDANE
- Mme Julie ROSENCZWEIG
- M. Serge FERRETTI
- Mme Nathalie BERLU
- M. Pierric AMELLA
- Mme Alice NICOLLET
- Mme Jocelyne CHATRON
- Mme Zora ZEMMA
- M. Samir AMZIANE
- M. Jean-Luc FRANÇOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme ROSENCZWEIG
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_3

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1413-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 septembre 2003 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Considérant que pour garantir l'expression pluralisée des élus au sein de la CCSPL, il convient d'augmenter le nombre de représentants comme suit :

- 5 représentants titulaires et 5 suppléants élus par le Conseil municipal ;

Considérant qu'il convient d'abroger la délibération n° DEL20200626_43 en date du 26 juin 2020 qui a procédé à l'élection des représentants de la commune appelés à siéger à ladite commission, afin d'augmenter le nombre de représentants amener à y siéger ;

Considérant qu'il convient donc de procéder à la désignation de ces représentants en suivant le principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant les listes proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DECIDE d'abroger la délibération n° DEL20200626_43 en date du 26 juin 2020 ;

DECIDE de modifier la délibération du 25 septembre 2003 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) ;

PORTE à cinq le nombre de représentants titulaires et cinq le nombre de représentants suppléants ;

PROCEDE à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Représentants titulaires :

- M. Rida BENNEDJIMA
- M. Serge FERRETTI
- Mme Sonia GHAZOUANI-ETTIH
- Mme Zora ZEMMA
- Mme Nadège ABOMANGOLI

Représentants suppléants :

- M. Marc LANGLADE
- Mme Mirjam RUDIN
- M. Vincent LOISEAU
- M. FRANÇOIS BIRBES
- M. JEAN-LUC FRANÇOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme ROSENCZWEIG
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET_ : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERCOMMUNAL MAISON DE RETRAITE "LA SEIGNEURIE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.315-10 et R.315-1 et s. du CASF ;

Considérant que suite au renouvellement du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, il convient de procéder à l'élection de trois membres du conseil municipal, dont le maire, appelés à siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement public «La Seigneurie» ;

Considérant que ces membres, autres que le maire, sont désignés au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative en cas de second tour ;

Considérant les candidatures proposées ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DESIGNE comme représentants de la commune pour siéger au Conseil d'administration de l'Etablissement public "La Seigneurie" :

- M. Bertrand KERN,
- M. Philippe LEBEAU,
- M. Bruno CARRERE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme ROSENCZWEIG
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'EXERCER LA PRÉSIDENTE DE LA SPL ENSEMBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Vu les Statuts de la Société publique locale (SPL) Ensemble ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'autoriser ses représentants à la SPL Ensemble à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration de ladite société ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

AUTORISE M. Bertrand KERN, maire de la commune, à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration de la SPL Ensemble.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	45
POUR :	44 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	1 M. ENJALBERT
ABSTENTIONS :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme NICOLAS	14ème Adjointe au Maire	d°	Mme ROSENCZWEIG
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : AUTORISATION DE CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ENTRE LA SEMIP ET LA SPL ENSEMBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants déterminant les modalités d'administration des sociétés d'économie mixte locales (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) ;

Vu l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que l'assemblée délibérante d'une collectivité représentée au sein d'une SEML ou d'une SPL doit délibérer pour autoriser les modifications portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants de la société ;

Vu l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que toute prise de participation d'une SEML ou d'une SPL dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration ;

Vu le code de commerce, et notamment ses dispositions relatives aux groupements d'intérêt économique ;

Considérant que la commune détient 50 % du capital de la SPL « Ensemble » et 45,62 % du capital de la société anonyme d'économie mixte de construction et de rénovation de la commune de Pantin (SEMIP) ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

AUTORISE la constitution d'un groupement d'intérêt économique entre la SPL « Ensemble » et la SEMIP.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_7

OBJET : EXPÉRIMENTATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'HÉBERGEMENT DES AGENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 88-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la volonté de la commune d'expérimenter un dispositif d'accompagnement au logement pour des agents dans une situation précaire et en grande difficulté de logement ;

Considérant que la commune est propriétaire de chambres situées au sein du Stade Charles Auray à Pantin, et que ces chambres sont libres de toute occupation ;

Considérant la nécessité d'établir pour les agents des critères d'accès à ce dispositif très encadrés, afin de respecter une équité de traitement entre les agents ;

Considérant que la commune entend louer à titre précaire et révocable lesdites chambres ;

Considérant la nécessité d'établir, avec chaque agent bénéficiaire de ce dispositif, une convention d'occupation à titre précaire et révocable qui précisera notamment les modalités d'occupation, le loyer et la durée ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'expérimentation d'un nouveau dispositif d'accompagnement à l'hébergement des agents pour une durée d'un an ;

APPROUVE les modalités de mise en oeuvre de cet accompagnement ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte relatif à la mise en oeuvre du dispositif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

Mme CHATRON

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT DE LA COMMUNE DU PRÉ-SAINT-GERVAIS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU CSU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 12 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération n°42 du 30 juin 2017, portant approbation de la convention d'entente relative au Centre de Supervision Urbain ;

Considérant que la convention d'entente intercommunale relative au Centre de Supervision Urbain de la commune de Pantin a pour objet de mutualiser cet équipement avec la commune du Pré Saint-Gervais ;

Considérant que cette convention prévoit la présence d'opérateurs de supervision urbain gervaisiens dans le Centre de Supervision Urbain de la commune de Pantin ;

Considérant que l'objet de la mutualisation est de prévoir une plus grande efficacité de ce service pour les deux communes ;

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, il paraît opportun que les opérateurs gervaisiens disposent d'une autorité sur place pour la gestion quotidienne de l'activité ;

Considérant qu'il existe déjà au sein des locaux, un responsable d'équipe du Centre de Supervision Urbain ;

Considérant que la multiplication de l'encadrement sur une mission commune et au sein des mêmes locaux ne paraît pas de nature à améliorer la qualité de service rendu aux usagers et partenaires ;

Considérant qu'il apparaît dès lors que le chef d'équipe du Centre de Supervision Urbain peut prendre en charge la gestion quotidienne des effectifs affectés au Centre de Supervision Urbain, qu'ils soient gervaisiens ou pantinois ;

Considérant qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition partielle du Pré Saint-Gervais, le responsable d'équipe du Centre de Supervision Urbain pour un temps estimé à 30% de son activité ;

Considérant que la convention jointe en annexe précise les conditions et modalités de cette mise à disposition ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent à la commune du Pré Saint-Gervais dans le cadre de l'entente relative au Centre de Supervision Urbain à compter de l'exercice 2020 ;

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition partielle.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE **Mme RUDIN, M. DIDANE, Mme PELE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme AZOUG, M. AMIMAR, M. WANG, Mme NICOLLET**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	30
POUR :	30 M. KERN, M. MONOT, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, Mme ZEMMA, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme CASTILLOU	4ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme GONZALEZ SUAREZ	8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention ci-annexé ;

Vu la volonté du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, à la fois acheteur public et chef de file des politiques d'insertion, d'apporter un soutien financier aux collectivités dans leur dispositif de mise en œuvre des clauses d'insertion ;

Considérant les diverses missions de la facilitatrice des clauses sociales, visant à promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de coopération sur la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics en Seine-Saint-Denis ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

Mme PELE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DU BAILLEUR SEQENS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION EN VEFA DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant la demande de la SA d'HLM SEQENS faite auprès de la commune de Pantin, pour garantir les prêts PLUS, PLAI et PLS contractés auprès de la Banque des Territoires pour l'opération de construction en VEFA de 16 logements sociaux situés 59 rue Jules Auffret ;

Vu le contrat de prêt n°108998 en annexe signé le 29 avril 2020 entre la SA d'HLM SEQENS ci-après l'Emprunteur et la Banque des Territoires ci-après le Prêteur ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de construction neuve de 16 logements financés en prêts PLUS, PLAI et PLS sise 59 rue Jules Auffret entre la commune de Pantin et la SA d'HLM SEQENS ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2.571.743,00 € souscrit par la SA d'HLM SEQENS dénommé l'Emprunteur, auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 3 logements est réservé à la commune de Pantin ;

INFORME que le contrat de prêt n°108998 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque des Territoires, la commune de Pantin s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera conclu entre la Banque des Territoires et l'Emprunteur ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt qui détermine les contreparties de réservations de logements.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

M. AMZIANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION D'UN LOGEMENT DE FONCTION PAR UN PROFESSEUR DES ÉCOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de l'éducation nationale, et notamment ses articles L.212-5 et L.921-2 ;

Vu le Décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 juin 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et plus particulièrement la délégation visée à l'article L.2122-22 5° du code général des collectivités territoriales relative au louage des choses ;

Considérant que le prix des loyers des logements de fonction a été fixé par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2011 au prix de 10€, le mètre carré, pour tous les logements quels que soient leur état ou le quartier dans lequel il se situe ;

Considérant que ce prix est bien en deçà des prix du marché locatif sur Pantin qui oscillent entre 20 et 25€ du mètre carré ;

Considérant que ce prix est également en deçà des prix locatifs appliqués par les bailleurs sociaux sur Pantin qui oscillent entre 6,5€ du mètre carré pour du logement très social (PLAI) ce qui n'est pas le cas en l'espèce et 13€ du mètre carré ;

Considérant qu'en raison de l'inflation des loyers, les enseignants entrés dans les logements en 2011 s'acquittent à ce jour d'un loyer avoisinant désormais un montant de 10,70€ du mètre carré ;

Considérant ainsi, que dans un souci d'équité vis à vis des enseignants déjà logés, il est proposé d'appliquer aux futurs professeurs des écoles bénéficiant d'un logement de fonction dans le patrimoine communal, un loyer d'un montant de 11€ mensuels par mètre carré HT-HC, révisable annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE ;

Après avoir entendu le rapport de M. ZANTMAN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

RAPPORTE la délibération n°2011.06.17.23 du 17 juin 2011 ;

FIXE la redevance mensuelle forfaitaire au montant de 11€/m² hors charges pour l'occupation temporaire d'un logement de fonction enseignants ;

APPROUVE que cette redevance soit payable mensuellement au prorata de l'occupation effective et à terme échu ;

AUTORISE M. le Maire à prendre des décisions approuvant les projets de convention d'occupation précaire et révocable du domaine public lorsqu'un logement fait l'objet d'une attribution dans ces conditions, conformément à la délégation de compétence des matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de signer toutes les pièces s'y rapportant.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Mme GHAZOUANI-ETTIH 16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
M. TORRO	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_12

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION DES CMS DE PANTIN AU DISPOSITIF DE PASS
AMBULATOIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1435-8 à 1435-11, R.1435-16 à R.1435-36 ;

Considérant la volonté de la commune de Pantin d'améliorer l'accès aux droits et aux soins pour tous les pantinois et notamment les plus vulnérables et les plus précaires ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention 2020-2022 passée entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Pantin permettant aux centres municipaux de santé d'entrer dans le dispositif de PASS ambulatoire ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE COFINANCEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ MISES EN OEUVRE PAR LA COMMUNE, POUR L'ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la politique de prévention et de promotion de la santé, définie et conduite par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARSIF), conformément aux axes stratégiques de son Projet Régional de Santé 2018-2022 et aux orientations de son Schéma Régional de Santé ;

Considérant que la commune de Pantin a fait une demande de subvention à l'ARSIF dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional pour le cofinancement d'actions locales de santé publique ;

Considérant que les actions, portées par la commune de Pantin et répertoriées dans la présente convention, répondent aux orientations du Contrat Local de Santé 2018-2022 signé entre la commune de Pantin, la Préfecture de Seine-Saint-Denis, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 93, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Pantin et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis ;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la commune de Pantin et l'ARSIF portant sur le contenu de ces actions et le montant de la subvention ;

Après avoir entendu le rapport de M. LEBEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention 2020-2022 pour le financement d'actions locales de santé publique entre l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et la commune de Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à la signer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_14

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE 2020 ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant que dans le cadre de leurs politiques de développement culturel, la commune et le département de la Seine-Saint-Denis partagent le souhait de proposer sur leur territoire un projet artistique et culturel mettant le public au cœur de la réflexion, tout en soutenant la création dans l'ensemble des champs artistiques ;

Considérant la capacité de la commune à s'inscrire dans le dispositif des conventions de coopération culturelle développées par le département ;

Considérant que la précédente convention biennale est arrivée à échéance ;

Considérant les projets retenus à ce titre pour l'année 2020 ;

Considérant le projet de coopération de coopération culturelle et patrimoniale 2020 entre la commune de Pantin et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2020 ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Mme GHAZOUANI-ETTIH 16ème Adjointe au Maire	d°	M. MONOT
M. TORRO	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS CONCERNANT LES ARTS DE LA RUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de leurs politiques de développement culturel, la commune et le département de la Seine-Saint-Denis partagent le souhait d'accompagner la diffusion des arts de la rue sur leur territoire, et le développement de projets artistiques dans l'espace public ;

Considérant la capacité de la commune à s'inscrire dans le programme arts de la rue développé par le Département ;

Considérant le projet de convention ci-joint pour la période 2020-2022 ;

Considérant la complémentarité de cette convention, spécifique au secteur des arts de la rue, avec la démarche de coopération culturelle engagée entre le Département et la commune de Pantin ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 entre la commune de Pantin et le Département de Seine-Saint-Denis concernant les arts de la rue ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : ADOPTION DES MODALITÉS D'EMPRUNT PAR LES HABITANTS DES OEUVRES D'ART DU FONDS MUNICIPAL D'ART CONTEMPORAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le projet de convention de prêt ;

Considérant l'engagement de la commune dans une politique de préservation et de valorisation du patrimoine pantinois, notamment à travers la constitution d'un fonds municipal d'art contemporain ;

Considérant la dynamique du territoire en matière d'art contemporain et la volonté de la commune de Pantin d'instaurer un nouveau type de relation avec l'art et de favoriser sa connaissance et sa diffusion auprès de publics diversifiés ;

Considérant que l'artothèque s'inscrit dans les politiques de développement socio-culturel mises en place par la commune de Pantin ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APPROUVE le modèle de convention de prêt d'œuvre ci-joint, qui reprend les modalités d'emprunt.

AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	45
POUR :	44 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	1 M. ENJALBERT
ABSTENTIONS :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_17

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MAGASINS GÉNÉRAUX POUR L'EXPOSITION BAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Considérant l'importance de proposer une offre culturelle variée et de qualité aux pantinois suite à la période de confinement ;

Considérant le projet de cette association, la résonance sociale des thèmes abordées dans l'exposition, les ateliers et visites proposées aux jeunes pantinois ;

Après avoir entendu le rapport de Mme NICOLAS

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association Magasins Généraux ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_18

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS
LOCALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant la volonté municipale de soutenir la vie associative ;

Après avoir entendu le rapport de Mme SLIMANE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement 2020 aux diverses associations locales comme défini dans le tableau ci-dessous :

Thématique	Nom de l'association	Subvention 2020
Citoyenneté-International	Collectif Clowns d'Ailleurs et d'Ici (CCAI)	500
	Miandra	1 100
Citoyenneté-International		1 600
Culture-Art	A l'asso de l'écran 104	1 500
	Amis des Arts	1 000
	Art Press Yourself	300
	Brazjazz	500
	Clowns de Pantin	500
	Compagnie La Sticomiss	300
	Compagnie Le Mimosa	300
	Compagnie sur le pont	150
	Cultures du cœur en Seine-Saint-Denis	1 000
	Écrans du passage	1 000
	Enfants du paradis	3 800
	Ens' Batucada	300
	Geste du Loup gris	300
	Méli Mélo	300
	Musiques à Ouir	600
	Pavane	1 000
	Pergame	1 500
	Plante un regard	150
	Relais cultures	500
	Veenem	1 000
W	500	
Culture-Art		16 500
Enfance-Jeunesse-Éducation	Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)	6 000
	Canal Robots	150
	Didiauloup café	150
	Entraide scolaire amicale (ESA)	700
	Labo des histoires	150
	Licentia Poetica	600
	Pirouette cacahuète kids	150
	Pour une vie meilleure	150
	Têtes grêlées	300
Enfance-Jeunesse-Éducation		8 350
Mémoire-Patrimoine	Amicale Chateaubriant-Voves-Rouille-Aincourt	150
	Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (AMRN)	400
	Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)	1 500
	La folie de Pantin	150
Mémoire-Patrimoine		2 200
Qualité de Vie	5 chemins	500
	Amicale Courtoise	200
	Association de défense de la nature et des animaux de Pantin(ADNAP)	500
	Banane Pantin	500
	Consommation, Logement, Cadre de Vie – Union Locale de Pantin (CLV UL – Pantin)	200
	Ecobul	1 100
	Marché sur l'eau	1 200
	Mouvement National de Lutte pour l'environnement – Comité local de Pantin (MNLE)	150
	Pousse ensemble	500
	Requincailerie	2 000
Qualité de Vie		6 850
Sports-Loisirs	Match point	150
	Pantin à roulettes	300
	Dans les couleurs du temps	500
Qualité de Vie		950
Solidarité-Santé-Sociale	2M solidaire	500
	Août Secours Alimentaire	2 000
	Association d'Entraide Beti de France (AEBF)	700
	Association des réparateurs de Brèches (ARB)	150
	Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	600
	APF France Handicap	300
	Auxiliaires des aveugles	250
	Centre d'accueil de jour des Rives – Union Soins et Services Ile-de-France (USSIF)	1 100
	Croix rouge française	4 500
	Équité solidarité Partage (ESP)	500
	Gem le canal	500
	Groupe Dioubau	150
	Habitat cité	2 800
	Handyjoy	300
	LADAPT	150
	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié des peuples (MRAP)	1 000
	Nénuphar médiation	600
	Pantin family	500
	Pas si loin	10 000
	Petits frères des pauvres	3 500
	Pierre de lune	4 000
	Refuge	25 000
	Restaurants du cœur de Seine-Saint-Denis	9 000
Secours catholique	7 400	
Secours populaire Comité de pantin	16 500	
Société Saint-Vincent-de-Paul / Conseil départemental De la Seine-Saint-Denis	4 000	
The weekend	150	
Solidarité-Santé-Sociale		96 150
TOTAL		132 600

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des subventions 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA, M. FERRETTI, Mme TOURE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DU SOLDE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 AUX ASSOCIATIONS LA CYCLOFFICINE ET 4CHEM1 EVOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les délibérations DEL20200121_12 et DEL20200121_15 du 21 janvier 2020 par lesquelles a été approuvé le versement d'un acompte de 50% du montant de leur subvention 2020 aux associations La Cyclofficine et 4 Chem1 Evolution, conformément aux conventions pluriannuelles signées avec ces associations ;

Considérant que, conformément à la volonté municipale visant à accompagner le secteur associatif local et à contribuer au développement et à la pérennité des activités associatives et des structures elles-mêmes, la Ville met en œuvre une politique de contractualisation avec certaines associations prolongeant l'action municipale, passant par la conclusion d'une convention d'objectifs pluriannuelle ;

Après avoir entendu le rapport de Mme SLIMANE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'attribution des subventions 2020 aux deux associations conventionnées sus-nommées, conformément à la répartition figurant dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention 2020	Acomptes versés	RESTE A VERSER
La Cyclofficine	12 000	6 000	6 000
4 Chem1 Evolution	17 000	8 500	8 500
Total	29 000	14 500	14 500

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement des soldes des subventions à ces associations.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

M BENNEDJIMA, Mme TOURE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE, TRAVAUX D'INJECTION POUR LA CONSOLIDATION DES ANCIENNES EXPLOITATIONS DE GYPSE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2422-1 et suivants ;

Vu le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage formalisant les modalités et le financement de l'opération de travaux ;

Considérant les reconnaissances des réseaux estimés à 3 000 € TTC pour la Voie de la Résistance, à 2 000 € TTC pour la Voie de la Déportation, et à 2 000 € TTC pour l'avenue Anatole France, et dont le financement est assuré en totalité par le Conseil Départemental ;

Considérant les diagnostics amiante sur les enrobés estimés à 3 000 € TTC pour la Voie de la Résistance, à 1 000 € TTC pour la Voie de la Déportation et à 3 000 € TTC pour l'avenue Anatole France, et dont le financement est assuré en totalité par le Conseil Départemental ;

Considérant les travaux de consolidation des carrières souterraines destinés à traiter les remontées de fontis, estimés à 595 518 € TTC pour le comblement de la Voie de la Résistance, à 319 272 € TTC pour le comblement de la Voie de la Déportation et à 472 188 € TTC pour le comblement de l'avenue Anatole France, et dont le financement est assuré en totalité par le Conseil Départemental ;

Considérant la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, confié au bureau d'étude SEMOFI, dont les montants estimés sont de 38 580,86 € TTC pour la Voie de la Résistance, de 20 653,06 € TTC pour la Voie de la Déportation et de 30 609,02 € TTC pour l'avenue Anatole France, et dont le financement est assuré en totalité par le Conseil Départemental ;

Considérant que les voiries départementales situées Voie de la Résistance, Voie de la Déportation, et avenue Anatole France doivent faire l'objet d'une opération de travaux d'injection d'une zone impactée par des remontées de fontis d'anciennes carrières de gypse ;

Considérant que le bureau d'études SEMOFI déduit clairement la causalité entre l'existence de carrières souterraines en mauvais état de conservation et la remontée de fontis ;

Considérant que le blocage de l'état des carrières par suppression des vides et décompressions nécessite des travaux d'injections gravitaire, de clavage et de traitement ;

Considérant que pour des raisons de cohérence de réalisation et de suivi des travaux, la commune de Pantin assurera seule la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;

Considérant que pour ce faire, une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être signée avec le Conseil Départemental ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RUDIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département de la Seine-Saint-Denis relative aux travaux d'injection pour la consolidation des anciennes exploitations de gypse ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE À LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE TRAVAUX DU T ZEN 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet du T Zen 3, transport public en site propre et de requalification de la RD933 (ex RN3) entre la Porte de Pantin (Paris) et la station « Gargan » du T4 aux Pavillon-sous-Bois ;

Vu l'accord du Comité de Pilotage T Zen 3 du 8 avril 2019 où l'ensemble des partenaires locaux se sont accordé sur une répartition de la participation financières des 30 % du bloc local ;

Vu l'approbation le 16 octobre 2019 par le Conseil d'Île-de-France Mobilité des modalités de financement CPER des travaux relatifs à la réalisation de la première tranche du projet de T Zen 3 ;

Vu le choix du Département de s'engager auprès des financeurs Etat et Région Île-de-France pour porter la part financière dite du « bloc local » ;

Considérant, qu'au vu d'un lancement de l'opération du T Zen 3 en 2020, il est nécessaire de formaliser l'engagement de chacune des collectivités ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RUDIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention financière relative à la réalisation de la première tranche de Travaux du T Zen 3 – implantation d'un transport public en site propre et de requalification de la RD933 (ex RN3) entre Porte de Pantin et la station « Gargan » du T4 aux Pavillons-sous-Bois en Seine-Saint-Denis (93) ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation de la première tranche de Travaux du T Zen 3 – implantation d'un transport public en site propre et de requalification de la RD933 (ex RN3) entre Porte de Pantin et la station « Gargan » du T4 aux Pavillons-sous-Bois en Seine-Saint-Denis (93).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : DÉSAFFECTATION DES BORNES AUTOLIB'

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1321-1 et suivants, L.5721-6-1 et L2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention d'utilisation du domaine public des stations et Espaces Autolib' signée entre la commune et le syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) précisant les équipements implantés sur la commune ;

Vu la délibération du comité syndical du SIPPAREC n°2019-10-42 du 15 octobre 2019 relative aux modalités de mise en œuvre de la compétence « Infrastructures de charge » ;

Considérant que les biens mentionnés dans la convention signée avec le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ne sont plus affectés à de l'autopartage ;

Considérant par conséquent la nécessité de désaffecter desdits équipements et de les affecter au service public d'infrastructure de charge ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RUDIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la désaffectation des équipements objet de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib' susvisée ;

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE PARTICIPATION FINANCIÈRE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE JEAN JAURÈS ENTRE L'AVENUE DE LA DIVISION LECLERC ET LA RUE EDOUARD RENARD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2 II de la loi du 12 juillet 1985, modifiée par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, relative à la maîtrise d'ouvrage et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu le projet des travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue de la Division Leclerc et la rue Édouard Renard à Pantin ;

Considérant que pour des raisons de cohérence de réalisation et de suivi des travaux, le Département de Seine-Saint-Denis assurera les responsabilités de maîtrise d'ouvrage jusqu'à la remise complète à la ville de Pantin des ouvrages réalisés pour elle ;

Considérant que les travaux correspondant aux choix d'aménagements spécifiques demandées par la Ville sont pris en charge financièrement par le Département puis remboursés par la commune de Pantin ;

Considérant que pour ce faire, une convention de co-maîtrise d'ouvrage et de participation financière doit être signée avec le Département de Seine-Saint-Denis ;

Après avoir entendu le rapport de Mme RUDIN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la convention de co-maitrise d'ouvrage et de participation financière relative aux travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue de la Division Leclerc et la rue Édouard Renard à Pantin ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage et de participation financière relative aux travaux d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès entre l'avenue de la Division Leclerc et la rue Édouard Renard à Pantin.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu	Qui donne pouvoir à	Elu	
Mme GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire SUAREZ	d°	Mme KERN	
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

Mme ABOMANGOLI, M. TORRO

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (1ÈRE SESSION 2020) DU FONDS D'INITIATIVES ASSOCIATIVES (FIA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté d'agglomération qui lui reconnaît une compétence en matière de politique de la ville ;

Vu la note de cadrage de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du 9 octobre 2014 précisant les modalités de mise en œuvre des fonds de participation des habitants (FPH) et des fonds d'initiatives associatives (FIA) ;

Vu la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) adoptée par le conseil municipal du 4 mai 2017 ;

Considérant que le financement du FIA de Pantin a été présenté lors du comité de pilotage du Contrat de ville d'Est Ensemble le 28 janvier 2020 et validé lors de la réunion du bureau de territoire du 26 février 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme SLIMANE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement des subventions aux associations au titre de la première session du Fonds d'Initiatives Associatives 2020, telle que présentée dans le tableau ci-annexé ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : DÉSIGNATION DES PROJETS LAURÉATS DE LA DEUXIÈME ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF 2019 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION CITOYEN-MITOYEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2 et L.1611-4 ;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le règlement intérieur du budget participatif de la commune de Pantin approuvé par le Conseil municipal du 15 février 2018 ;

Considérant la volonté de municipale de mettre en œuvre les quinze projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif dans l'année 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des projets lauréats de la deuxième édition du budget participatif 2019 ;

APPROUVE l'octroi, au bénéfice de l'association Citoyen Mitoyen, d'une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 euros, au titre de la réalisation du projet « Le Salon des Possibilités », projet lauréat de la deuxième édition du budget participatif ;

APPROUVE la convention et son annexe relatives au projet «Le Salon des Possibilités» entre la commune de Pantin et l'association Citoyen Mitoyen, telles qu'annexées à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de cette subvention selon les modalités définies dans la convention et à signer ladite convention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : EXONÉRATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, POUR LES TERRASSES DES BARS ET RESTAURANTS INSTALLÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2019 fixant les redevances relatives aux droits de voirie et aux tournages de films et reportages photographiques pour l'année 2020 ;

Considérant que la crise sanitaire liée à la COVID-19 fragilise la situation des commerces pantinois et que la commune peut prendre des mesures pour les soutenir et diminuer leur imposition ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ZEMMA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'exonération des redevances d'occupation du domaine public dues, pour les terrasses des bars et restaurants installées sur le domaine public municipal, pour l'ensemble de l'année 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 ;

AUTORISE M. le Maire à appliquer l'exonération des droits de voirie portant sur les terrasses ou étalages, à titre exceptionnel et non reconductible, sur l'année 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 ;

PREND ACTE de la perte de recettes liées aux mesures d'autorisation exceptionnelle d'occupation du domaine public mises en place durant la crise sanitaire ;

DÉCALE le titrage des droits de voirie pour les terrasses au titre de l'année 2019 en 2021.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu	Qui donne pouvoir à	Elu	
Mme GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire SUAREZ	d°	Mme KERN	
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

Mme SLIMANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA COMMUNE ET LA SCIC ELECTRONS SOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1 ;

Vu la délibération du 18 octobre 2018 approuvant la prise de participation de la Ville dans la société coopérative d'intérêt collectif Electrons solaires ;

Vu le projet de convention, prévoyant notamment l'autorisation pour la société Electrons solaires de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme concernant le domaine public ;

Vu l'avis de publicité de la commune en date du 21 juillet 2020 ;

Considérant l'action A11 du Plan climat-air-énergie territorial de la commune visant à faciliter l'émergence d'une coopérative citoyenne de production locale d'énergie renouvelable ;

Considérant l'adhésion de la commune à l'association « Électrons Solaires 93 » pour appuyer l'action de celle-ci et favoriser l'investissement des citoyens dans la transition énergétique locale ;

Considérant les conclusions de l'étude technique d'opportunité validant la pertinence du projet d'installer une centrale photovoltaïque en toiture de l'école Marcel Cachin ;

Après avoir entendu le rapport de M. FERRETTI

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir entre la commune et la société coopérative Electrons solaires ;

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. FERRETTI

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES :	42
POUR :	42 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

M. DIDANE, Mme SLIMANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_29

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190418_10 du Conseil municipal du 18 avril 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule propre Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442 , en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 pour les subventions d'équipement,

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention de 500 euros à :

- Dominique A.

AUTORISE M. le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu	Qui donne pouvoir à	Elu	
Mme GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire SUAREZ	d°	Mme KERN	
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

Mme SLIMANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : ABROGATION DU DISPOSITIF D'AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE MOINS POLLUANT : CRIT'AIR 1 OU 2, ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article L.2213-4-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant la possibilité de création de zones à circulation restreinte (ou Zone à faibles émissions) dans les agglomérations ;

Vu le décret n°2016-847 du 28 juin 2016 fixant les modalités d'élaboration de l'arrêté local créant la zone de circulation restreinte ainsi que les dérogations et sanctions applicables ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris CM2018/11/12/11 sur la mise en place de la zone à faibles émissions métropolitaine ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Considérant l'objectif du Plan régional pour la qualité de l'air de diminuer les émissions liées aux transports et à la mobilité pour la qualité de l'air et d'inciter au recours à des technologies peu émettrices de polluants ;

Considérant l'objectif de « promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants » sur le territoire portés par l'Axe C du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la commune de Pantin ;

Considérant l'intérêt public local de soutenir financièrement les ménages, notamment les plus défavorisés, pour les inciter et les accompagner dans la transition vers des formes de mobilité plus durables ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APPROUVE l'abrogation du dispositif d'aide financière aux particuliers pour l'acquisition d'un véhicule moins polluant : Crit'air 1 ou 2, électrique ou hydrogène.

DIT que les demandes déposées avant l'entrée en vigueur de cette abrogation seront instruites au regard du règlement d'attribution édicté pour ce dispositif.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	43 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu	Qui donne pouvoir à	Elu	
Mme GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire SUAREZ	d°	Mme KERN	
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

Mme SLIMANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : APPROBATION DE LA CRÉATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO MÉCANIQUE NEUF OU D'OCCASION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'arrêté du Maire de Pantin n°2019/442 instaurant une zone à circulation restreinte à Pantin au 1er juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2019 adoptant le « Plan vélo » ;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Considérant l'objectif du Plan régional pour la qualité de l'air de diminuer les émissions liées aux transports et à la mobilité pour la qualité de l'air et d'inciter au recours à des technologies peu émettrices de polluants ;

Considérant l'objectif de « promouvoir des modes de déplacements moins énergivores et moins polluants » sur le territoire portés par l'Axe C du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la commune de Pantin ;

Considérant les enjeux de santé public relatifs à la distanciation physique dans les transports publics dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-2019 ;

Considérant le plan national « Coup de pouce vélo » institué par le ministère de la Transition écologique et solidaire chargé des transports en mai 2020, comprend notamment le volet « Coup de Pouce réparation » qui permet aux personnes ayant un vélo usagé de bénéficier d'une aide de 50 euros pour le remettre en état chez un réparateur agréé ;

Considérant l'intérêt public local de soutenir financièrement les ménages, notamment les plus défavorisés, pour les inciter et les accompagner dans la transition vers des formes de mobilité plus durables ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo mécanique à destination des particuliers pour un montant de 100 euros, dans la limite du prix d'achat du vélo ;

APPROUVE les modalités d'attribution de cette aide conformément aux règlement joint en annexe à la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu	Qui donne pouvoir à	Elu	
Mme GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire SUAREZ	d°	Mme KERN	
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

Mme SLIMANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APPROUVE le versement d'une subvention de 200 euros à :

- M. Aramis M.
- Mme Isabelle R.
- Mme Nathalie A.
- M. Claude P.
- Mme Sylvie C.
- M. Leonardo R.
- Mme Audrey R.
- Mme Juliette B.
- M. Romain G
- M. Jules F.
- Mme Mine S.
- M. Olivier R.
- M. Clément D.
- M. Baptiste C.
- Mme Alice M.
- Mme Caroline R.
- Mme Stéphanie E.
- Mme Sophie A.
- M. Laurent D.
- Mme Chloë B.
- M. Raphael C.
- Mme Nathalie F.
- M. Raphael T.
- Mme Cécilia R.
- Mme Maeva N.
- Mme Elaine M.
- Mme Virginie P.
- M. Claude R.
- Mme Xiuyun C.
- Mme Maia V.
- M. Antoine O.
- Mme Jennifer P.
- Mme Michèle B.

- Mme Valérie G.
- Mme Amélie L.
- Mme Annelies B.
- Mme Nathalie C.
- M. Raphael C.
- Mme Pauline I.
- Mme Blanca R.
- M. Yacine A.
- M. Greg A.
- Mme Chiara B.
- M. Benjamin C.
- Mme Bouchra D.
- M. Florent C.
- M. Loïc H.
- Mme Vanessa D.
- Mme Anaïs B.
- M. Thomas R.
- Mme Sandrine B.
- Mme Marina L.
- M. Laurent B.
- M. Antoine L.
- Mme Alexandra B.
- M. Paul A.
- Mme Louise C.
- Mme Louissette P.
- M. Stéphane S.
- M. Michel L.
- M. Laurent B.
- M. Quentin L.
- M. Marcus H.
- Mme Clément L.
- Mme Yael B.
- Mme Cécile C.
- M. Pascal V.
- Mme Camille M.
- M. Benjamin P.
- M. Alberto V.
- Mme Rozenn L.
- Mme Laure V.
- Mme Catherine B.
- M. Iksander A.
- M. Julien L.
- M. Christian A.
- M. Laurent J.
- M. Marc A.
- Mme Rania K.
- Mme Isabelle L.
- M. Patrick R.
- M. Laurent L.
- Mme Magali L.
- M. Thomas J.
- Mme Sarah S.
- Mme Florence G.
- M. Mohamed A.
- Mme Anna D.
- Mme Clémentine L.
- Mme Muriel M.
- M. Franck D.
- M. Eric G.
- M. Nicolas B.
- M. Robert L.
- M. Bruno C.

- Mme Sandrine R.
- M. Frantz L.
- Mme Laetitia B.
- Mme Virginie G.
- Mme Dominique E.
- M. Lucas G.
- M. Pierre J.
- M. Samuel E.
- M. Kevan J.
- Mme Laura L.
- Mme Giliane D.
- M. Nicolas B.
- M. Alan L.
- Mme Shih-Ya P.
- Mme Clarisse S.
- Mme Amy S.
- M. Marcel A.
- M. Garen N.
- Mme Roxanne R.
- M. Sacha B.
- M. Auguste B.
- Mme Aurore D.
- Mme Fabienne C.
- Mme Qi Z.
- Mme Marie A.
- M. Alberto V.
- M. Cyril B.
- M. Mickaël D.
- Mme Elsa L.
- Mme Anne K.
- M. Romain K.
- M. Olivier R.
- Mme Sophie C.
- Mme Imane L.
- Mme Pauline R.
- Mme Guislaine C.
- Mme Catherine K.
- Mme Julie H.
- Mme Virginie D.
- M. Pierre L.
- M. René B.
- Mme Claire A.
- Mme Servane M.
- M. Mathieu D.
- Mme Clara D.
- M. Adama D.
- M. Diego T.
- M. Becaye T.
- Mme Evolene P.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS :	43
POUR :	43 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	1 M. ENJALBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre 2020, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, M. LOISEAU, M. BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, M. ENJALBERT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
Mme SUAREZ	GONZALEZ 8ème Adjointe au Maire	d°	Mme KERN
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
M. TORRO	Conseiller municipal	d°	Mme ABOMANGOLI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	d°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

Mme SLIMANE

Secrétaire de séance : M. Bertrand KERN

N° DEL20201013_33

OBJET : INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020 déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
10/06/20	Convention de mise à disposition de matériel du théâtre fil de l'eau, entre la Ville de Pantin, et la compagnie théâtre déplié, concernant le prêt du matériel prendra effet dès le lundi 22 juin 2020 au lundi 29 juin 2020 en matinée	/	A titre gracieux	75	En cours
15/06/20	Changement d'une porte d'entrée à l'école la Marine sis 13/15 quai de l'Ourcq (autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux)	/	/	76	Transmis en Préfecture le 23/06/2020
16/06/20	Création d'un ascenseur et suppression d'un sas à l'école Marcel Cachin sis 77 avenue de la division Leclerc (dépôt déclaration préalable de travaux)	/	/	77	Transmis en Préfecture le 23/06/2020
16/06/20	Convention de mise à disposition du théâtre de fil de l'eau, entre la Ville de Pantin, et l'association du 48 dans le cadre d'une résidence de création du 22 au 26 juin 2020	/	A titre gracieux	78	En cours
30/06/20	Convention de mise à disposition à titre temporaire d'une partie du terrain sis 20 rue Delizy (R n°42) appartenant à la SNC Griffon, au profit de la société Brooklyn Co-Invest pour la période du 10/06/2020 au 31/10/2020	/	Redevance forfaitaire fixée à 1000€ TTC	79	Transmis en Préfecture le 15/07/2020
02/07/20	Mise en peinture des tribunes au stade Charles Auray (déclaration préalable)	/	/	80	En cours
07/07/20	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau dans le cadre d'une résidence de création du 20 au 24 juillet 2020	Groupe gongle	A titre gracieux	81	En cours
09/07/20	Contrat de cession et annexe n°1 et n°2 du contrat de cession concernant le spectacle "résiste" qui se jouera à la place de la pointe	Association les filles du renard pâle	7 490,00 € TTC	82	07/09/20
09/07/20	Contrat de cession concernant le spectacle "bonhomme" qui se jouera à la salle Jacques Brel	Comédie des 3 bornes – nc3b	2 848,50 € TTC	83	29/07/20
15/07/20	Convention de mise à disposition de matériel de musique	La Compagnie Musique à Ouir	1514,70 € TTC	84	En cours
17/07/20	Contrat pour une conférence pour le mois de la petite enfance organisée par le Relais des parents. La conférence prévue le samedi 10 octobre 2020 à 15h à la bibliothèque Elsa Triolet a pour thème "Laissez les tous petits bouger librement !"	Mme Monique Busquet Formatrice D.U., Psychomotricienne	300,00 € TTC	85	En cours
27/07/20	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau dans le cadre de la saison culturelle de la ville de pantin 2020/2021, du 15 au 17 juillet 2020	Compagnie fictions collectives	A titre gracieux	86	En cours
27/07/20	Convention de mise à disposition du théâtre du fil de l'eau concernant le spectacle syndrom du 24 au 28 août 2020	Compagnie sam	A titre gracieux	87	22/08/20
27/07/20	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "gainsbourg for kids" qui se jouera salle Jacques Brel	Compagnie le mur du songe sarl	9 600,50 € TTC	88	04/08/20
27/07/20	Contrat de cession concernant le spectacle "bertrand belin et les percussions claviers de lyon" qui se jouera salle Jacques Brel	W spectacle sarl	7 912,50 € TTC	89	29/07/20
28/07/20	Contrat de cession concernant le spectacle "burning" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	L'habeas corpus compagnie	4 521,60 € TTC	90	01/09/20
28/07/20	Contrat de cession concernant le spectacle "et le coeur fume encore" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie fabrique a belleville	7 200,59 € TTC	91	04/09/20
28/07/20	Contrat de cession et annexe n° 1,2,3, et 4 au contrat concernant le spectacle "éternels idiots" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie el nucleo	6 119,84 € TTC	92	En cours

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
10/08/20	Convention de mise à disposition de la salle jacques Brel	Association compagnie la polka	A titre gracieux	93	17/09/20
19/08/20	Convention relative à la participation de la croix-rouge Française aux dispositifs prévisionnels de secours et annexe 1 et 2, concernant l'ouverture de la saison culturelle elle se déroule place de la Pointe	Croix-Rouge	264,00 € TTC	94	04/09/20
21/08/20	Convention d'occupation précaire d'un local communal sis 87/89 Avenue Edouard Vaillant (I n°256) au profit de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA)	/	A titre gracieux	95	Transmis en Préfecture le 4/09/2020
21/08/20	Rénovation du club house rugby 9 rue Lavoisier (dépôt déclaration préalable de travaux)	/	/	96	En cours
25/08/20	Annexe n°1 au contrat de cession concernant le spectacle "blabla" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie échelle 1	10 800,00 € TTC	97	08/09/20
26/08/20	Contrat de cession concernant le spectacle "dracula" qui se jouera salle Jacques Brel	Compagnie orchestra national de jazz	9029,96 TTC	98	En cours
26/08/20	Contrat de cession concernant le spectacle "l'enfant océan" qui se jouera salle Jacques Brel	Compagnie théâtre sénart scène nationale-epcc	10 550,00 € TTC	99	03/09/20
01/09/20	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 - plan de relance		1 350 000,00 €	100	Transmis en Préfecture le 15/09/2020
02/09/20	Contrat de cession et annexe n° 1et 2 au contrat concernant le spectacle "l'ouest loin" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie ballet cosmique	3 441,72€ TTC	101	16/09/20
03/09/20	Convention d'occupation précaire d'un terrain nu d'environ 594m² formé par une partie de la parcelle AP 51 et de l'intégralité de la parcelle AP 52, sises 49 et 51 rue des Sept Arpents, propriétés communales	Compagnie Gyntiana	A titre gracieux	102	Transmis en Préfecture le 15/09/2020
04/09/20	Projet KAP'S - Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public consentie pour un logement sis 4 rue Racine (A n°136)	M. Gérard R.	redevance mensuelle de 266,00 €	103	Transmis en Préfecture le 15/09/2020
04/09/20	Convention de mise à disposition de la salle jacques Brel	la compagnie s'appelle reviens	A titre gracieux	104	22/09/20
04/09/20	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public au profit du professeur des écoles, pour un logement de fonction portant le numéro 18 situé au 1 rue Candale (X 149)	M. Mathieu T-B	loyer mensuel de 380,00 €	105	Transmis en Préfecture le 15/09/2020
07/09/20	Contrat de cession relatif aux représentations du spectacle "arthur et ibrahim" qui se jouera théâtre du fil de l'eau (suite à l'annulation du contrat initial)	Compagnie du double	3 455,00 € TTC	106	10/09/20
07/09/20	Demande de subvention pour la requalification du "Petit Bois" de la dalle Ilôt 27 en parc public		En attente montant	107	En cours
07/09/20	Demande de subvention pour les travaux de l'église Saint-Germain - phase 2		En attente montant	108	En cours

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
07/09/20	Demande de subvention pour les travaux de restauration des abords de l'Hôtel de ville		200 000,€ TTC	109	Transmis en Préfecture le 21/09/20
07/09/20	Projet KAP'S - Convention d'occupation temporaire et révoquant du domaine public consentie pour un logement en colocation sis 4 rue Racine (A n°136)	M. Yorgos V	redevance mensuelle de 266,00 €	110	Transmis en Préfecture le 15/09/2020
14/09/20	Convention garderie éphémère soli-mômes durant la saison septembre-décembre 2020 au sein de la maison de quartier des 4 chemins	Société coopérative et participative petite enfance	2 938,00 € TTC	111	En cours
14/09/20	Contrat de cession concernant le spectacle "acoustique expérience" qui se jouera salle Jacques Brel	Compagnie olympia production sas	6 330,00 € TTC	112	28/09/20
14/09/20	Convention d'occupation temporaire et révoquant du domaine public pour un logement de fonction portant le numéro 6 situé au 28 rue Charles Auray (X 149)	Mme Claire B, Professeur des écoles	loyer mensuel de 770,00 €	113	Transmis en préfecture le 23/09/20
15/09/20	Contrat de cession concernant le spectacle "le retour des rois d'iran" qui se jouera la terrasse de la distillerie/garage delizy.	Association agence de géographie affective	1422,40 € TTC	114	En cours
18/09/20	Projet KAP'S - Convention d'occupation temporaire et révoquant du domaine public consentie, pour un logement en colocation sis 4 rue Racine	Mme Inès G	redevance mensuelle de 266,00 €	115	En cours
21/09/20	Convention de mise à disposition du théâtre de fil de l'eau entre la Ville de Pantin et la compagnie l'origine des autres, du 21 au 25 septembre 2020	/	A titre gracieux	116	29/09/20
25/09/20	Convention de financement relatif à la conception, réalisation, installation de 5 boîtes à livres	Société Chape&Mache	11 500,00 € TTC	117	05/10/20
28/09/20	Marché n°2020009 : Diagnostics phytosanitaires du patrimoine arboré de la commune de Pantin	SILVAVENIR	Sans minimum ni maximum	118	25/08/20
28/09/20	Marché n°2020010 : Réservation de places en crèches Lot n°2 Au sud du canal de l'Ourcq (rue Hoche/rue Florian, quai de l'Aisne/rue Victor Hugo)	SCOP LES PETITS D'HOMME	10 900 € H.T par place, pour un minimum de 10 places et un maximum de 15 places	119	14/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fourniture d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 1 : Peinture	PEINTURES DE PARIS	Sans minimum ni maximum	120	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fourniture d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville - Lot 2 : Électricité	REXEL FRANCE	Sans minimum ni maximum	121	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fourniture d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 3 : Plomberie	DSC	Sans minimum ni maximum	122	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fourniture d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 4 : Maçonnerie	POINTP	Sans minimum ni maximum	123	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fourniture d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 5 : Carrelage	POINTP	Sans minimum ni maximum	124	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 6 : Menuiserie	DMBP-DISPANO	Sans minimum ni maximum	125	27/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville - Lot 7 : Quincaillerie	SAS FOUSSIER	Sans minimum ni maximum	126	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fourniture d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 8 : Métallerie	PROLIANS	Sans minimum ni maximum	127	06/08/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 10 : Faux-plafonds	POINT P	Sans minimum ni maximum	128	22/07/20

28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville - Lot 11 : Peinture routière	AXE SIGNA	Sans minimum ni maximum	129	12/08/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 12 : Signalisation verticale	SIGNAUX GIROD S.A	Sans minimum ni maximum	130	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville – Lot 14 : Produits plastiques	NORPANO S.A	Sans minimum ni maximum	131	22/07/20
28/09/20	Marché n°2019159 : Fournitures d'articles de quincaillerie, d'outillage, de matériel et matériaux pour les services de la Ville - Lot 15 : Outillage à main et électroportatif	LEGALLAIS SAS	Sans minimum ni maximum	132	22/07/20
28/09/20	Marché n°2020024 : Location et maintenance d'une machine à affranchir, d'un ouvre - lettres et de deux pieuses pour la Ville de Pantin	PITNEY BOWES	34 008€ HT	133	20/07/20
28/09/20	Marché n°2020033 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la dépollution du Parc Diderot par mise en œuvre d'une opération de désorption thermique	HPC ENVIROTEC SA	80 500,00 €	134	17/08/20
28/09/20	Marché n°2020083 : Optimisation et développement du site internet de la ville de Pantin	STRATIS	90 000,00 €	135	31/08/20
28/09/20	Marché n°2020006 : Distribution des supports de communication de la ville de Pantin	ISA PLUS	85 000,00 €	136	27/07/20
28/09/20	Marché n°2020027-2 : Fournitures médicales et dentaires pour la ville de Pantin – Lot 1 médecine générale	NM MEDICAL	70 000,00 €	137	20/07/20
28/09/20	Marché n°2020027-2 : Fournitures médicales et dentaires pour la ville de Pantin – Lot 2 orthodontie	Laboratoire De JONGE	10 000,00 €	138	20/07/20

La séance est levée à 22h00.

Ont signé les membres présents.